

Adoption des capacités d'accueil à la F2SMH.

Conseil d'administration du 29 mai 2017

Délibération 2017/05/CA-056

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU du 9 mai 2017 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les capacités d'accueil de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (F2SMH) suivantes pour l'année universitaire 2017-2018 :

- **Néo-entrants et réorientations externes APB : 300**
- **Ré-orientation interne : 80**
- **SHN : 50**
- **Redoublants : 230**

Toulouse, le 29 mai 2017
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0